

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ENFANCE-JEUNESSE**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT  
ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019-  
2022**

Délibération : **07.2019.050**

Transmis en préfecture le :

**3 juillet 2019**

Séance du : **2 juillet 2019**

Compte-rendu affiché le **3 juillet 2019**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **3 juin 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, François VURPAS, Yves GAVault,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON,  
Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER,  
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles  
PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Christian ARNOUX, Isabelle  
PICHERIT, Marie-Paule GAY, Olivier BROSSEAU,  
Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie  
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Christian  
ARNOUX à Yves GAVault, Isabelle PICHERIT à  
Mohamed GUOUGUENI, Marie-Paule GAY à  
Nicole CARTIGNY, Olivier BROSSEAU à Guillaume  
COUALLIER, Serge BALTER à Karine GUERIN,  
Anne-Marie JANAS à Christophe GODIGNON,  
Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO

## **RAPPORTEUR : Madame Agnès JAGET**

Depuis 2001, l'accueil des jeunes enfants et la contribution à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et des jeunes constituent des axes forts de la politique développée par la ville de Saint-Genis-Laval ne serait-ce que par l'engagement de la ville à maintenir par exemple des activités diversifiées après le temps scolaire, proposer un parcours éducatif sportif et culturel...

Les actions de la ville en faveur de la petite enfance (0- 6 ans) et de la jeunesse (6-17ans révolus) s'appuient notamment sur un partenariat constant avec la caisse d'allocations familiales. Cette dernière a apporté une contribution financière et méthodologique par le biais des différents contrats enfance jeunesse. Si les financements ne sont certes pas ceux de la ville a perçu au départ, ces derniers constituent une recette de l'ordre de près de 550 000 € annuel. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Arrivé à échéance le 31 décembre 2018, un bilan du précédent CEJ a été mené (confer ci-après) et il est proposé de poursuivre cette collaboration dans le cadre d'un nouveau contrat pour la période 2019-2022.

### **1- Les éléments du bilan du 3<sup>ème</sup> Contrat enfance jeunesse**

#### ○ Pour la Petite Enfance :

- 142 places en accueil collectif dans 6 EAJE ayant accueilli en moyenne sur la période 2456 enfants différents par an.
- Deux relais d'assistants maternels accueillants 78 AM et 233 enfants en moyenne par an.
- Des actions de soutien à la parentalité / Ludothèque
- Des actions de coordination portées par des postes financés par la CAF : Observatoire, Guichet d'inscription unique...

Un financement de la CAF à hauteur de 386 561,40 € pour 2018.

#### ○ Pour la Jeunesse :

- 312 places en Accueil de Loisirs sans hébergement dans 4 structures ayant accueillis en moyenne sur la période 1375 enfants différents par an.
- Des actions sur les vacances :

91 places pour les camps de vacances.

- Deux postes de coordination financés par la CAF : Un dédié à la jeunesse et l'autre aux rythmes éducatifs

Un financement de la CAF à hauteur de 168 444,52 € pour 2018.

### **2- Les Objectifs du 4<sup>ème</sup> Contrat Enfance Jeunesse :**

#### ○ Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- La Convention d'Objectifs et de gestion signée entre l'État et la branche famille de la CNAF pour la période 2018-2022 réaffirme le rôle de la CNAF dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'enfance et de la Jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif qui concourt à la mission de cette dernière qui est :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

#### ○ Pour la Ville :

- Répondre aux besoins des familles en tenant compte de l'évolution de leurs besoins :
  - Continuer à développer la mixité sociale
  - Renforcer le soutien à la parentalité
- Soutenir la diversité des offres d'accueil existantes - Notamment :
- Roule Virou porté par l'association Premiers Pas à Saint-Genis-Laval, qui verra son projet initial évoluer. Sa capacité d'accueil sera augmenté de 9 places pour une capacité totale de 27 places à partir du 01/09/2019

- Continuer à apporter une attention particulière aux publics fragiles
- Renforcer la coordination des actions.
- Augmenter la capacité d'accueil de loisirs du Mixcube au regard des besoins du secteur ou des adhérents.

Les actions du CEJ poursuivies dans ce cadre :

***a*** **Volet Enfance**

1. Projets municipaux :

- b. PTITS MÔMES collectif de 30 places
- c. RAM des Collonges
- d. RAM des Barolles

2. Projets associatifs :

- e. SUCRE D'ORGE de 18 places EAJE géré par l'association Sucre d'Orge
- f. POM' CERISES Multi-Accueil de 33 places EAJE géré par l'association Pom' Cerises
- g. POM'CERISES Jardin Passerelle de 18 places EAJE géré par l'association Pom' Cerises
- h. RECOLLETS de 25 places EAJE géré par l'association Premiers Pas à Saint-Genis-Laval
- i. ROULE VIROU de 18 places EAJE géré par l'association Premiers Pas à Saint-Genis-Laval
- j. Ludothèque Foyer CADA ADOMA

3. Postes de coordination

- a. Un poste de coordination petite enfance à temps plein.
- b. Un poste de coordination déléguée à l'accueil des familles à temps plein

***k*** **Volet Jeunesse**

- Projets municipaux :

- a. Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) Maison de Quartier Mixcube
- b. Séjours vacances

- Projets associatifs :

- a. ALSH enfants et jeunes Centre Social et Culturel des Barolles
- b. ALSH enfants du CLESG
- c. ALSH de l' Accueil Enfance

- Postes de coordination

- a. Un poste de coordination jeunesse à temps plein
- b. Un poste de coordination des rythmes scolaires à temps plein

L'ensemble des actions couvertes par ce dispositif est prévu dans la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance - jeunesse par la Caisse d'Allocations Familiales.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nouveau CEJ ainsi que toutes les pièces ou avenants afférents à ce dossier.
- **DIRE** que la recette afférente sera inscrite au budget principal de la commune (nature 7478, fonction 74)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès JAGET,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.